

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 mars 2023

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois le **30 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la
convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

14 mars 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

30 mars 2023

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

François FROMET a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°13.2023

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE,

Objet de la
délibération :

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

**Finances -
Budget Principal -
Budget primitif
2023**

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le débat sur les orientations budgétaires, pour l'exercice 2023, s'est tenu lors de la séance du 16 février 2023, soit conformément aux obligations légales, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées, par le Conseil d'Administration, les recettes et les dépenses d'un exercice.

En section de fonctionnement,

S'agissant des **dépenses** (opérations réelles), le montant prévisionnel 2023 s'élève à 3 274 k€, soit un montant en augmentation (+ 187 k€) au regard du montant voté pour l'exercice 2022 (3 087 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le montant du chapitre 011 [Charges à caractère général], proposé à 484 k€, est en évolution de + 42 k€ (+ 9,5 %). Cette année encore, l'évolution prend en compte l'augmentation prévisionnelle des dépenses d'énergie.
- Le chapitre 012 [Charges de personnel], est projeté, au global à 2 298 k€, soit une légère augmentation de + 33 k€ au regard de la construction budgétaire 2022.

Il est précisé que cette construction budgétaire ne prend pas en compte de nouvelle augmentation du point d'indice sur l'année 2023.

Hors enveloppe spéciale, dédiée aux agents privés d'emploi, de 160 k€ (en diminution de - 90 k€), le chapitre enregistre une augmentation de + 123 k€ (+ 6,1 %) au regard de l'exercice 2022.

Cette prévision prend notamment en compte le recrutement d'un nouveau médecin de prévention.

Pour rappel et information, ce chapitre enregistre à la fois les traitements des agents du centre de gestion, mais aussi ceux des agents privés d'emploi et pris en charge par le centre de gestion.

- Le chapitre 65 [Autres charges] affiche, au global, une augmentation de - 62 k€ (+ 16,8 %), au regard de l'année 2022. Cette variation est essentiellement liée à l'ajustement des crédits dédiés à l'exercice du droit syndical.

Pour ce qui concerne les **recettes** (opérations réelles), le montant prévisionnel 2023 s'élève à 2 544 k€, poste en augmentation de + 7 % (+ 162 k€) au regard de la prévision budgétaire 2022 (2 382 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 70 [Produits des services] en augmentation de + 112 k€ (+ 5,4 %) au regard de la prévision 2022. Pour le principal, cette variation est liée aux augmentations des postes suivants :
 - o produit des cotisations obligatoires et additionnelles,
 - o produit perçu au titre des prestations « Secrétaires de mairie itinérantes »,
 - o produit relatif à la prestation « Archivage »,
 - o produit relatif à la prestation « Accompagnement à la mise en place du document unique »,
 - o produit des prestations de conseil en organisation
- Le chapitre 74 [Dotations, subventions et participations] en augmentation de + 46 k€ (+ 16,9 %) au regard de la prévision 2022

A titre exceptionnel, pour l'année 2023, ce compte prévoit le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe de la coordination de la région Centre-Val de Loire (33 k€).

En section d'investissement, la construction budgétaire 2023 est peu ou prou identique à celle de 2022. Les propositions de dépenses d'investissement sont financées par autofinancement. Il n'est pas fait recours à l'emprunt.

- Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à hauteur de 150 k€, entièrement auto financées.
- Les recettes prévisionnelles de l'exercice s'élèvent à hauteur de 107 k€ pour les opérations d'ordre, et à 3 k€ pour les opérations réelles (recettes FCTVA).

A noter, pour l'exercice 2023, une prévision d'opération de reprise de provision à hauteur de 160 k€.

Ce montant prévisionnel se décompose de la façon suivante :

- Une enveloppe de 160 k€ réservée au titre de la gestion des agents momentanément privés d'emploi, (FMPE) (possibilité de versement d'indemnités de rupture conventionnelle).

Le vote du budget primitif s'effectuant par chapitre, vous trouverez ci-dessous une présentation du projet de budget par section, et par niveau de vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2022	Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	442 000,00	484 152,00
012	Charges de personnel	2 265 000,00	2 298 100,00
65	Autres charges de gestion courante	371 600,00	434 100,00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	58 000,00
	Total opérations réelles	3 086 600,00	3 274 352,00
68	Dotation aux provisions	-	-
68	Dotation aux amortissements	100 784,00	106 791,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
	TOTAL GENERAL	3 187 384,00	3 381 143,00

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2022	Projet BP 2023
013	Atténuations de charges	17 605,40	20 999,83
70	Produits des activités	2 093 000,00	2 205 600,00
74	Dotations, subventions, participations	271 500,00	317 370,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-
	Total opérations réelles	2 382 105,40	2 543 969,83
77	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	324 016,00	160 000,00
002	Excédent reporté	479 317,60	675 228,17
	TOTAL GENERAL	3 187 384,00	3 381 143,00

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2022	Projet BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	20 650,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	130 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-
	Total opérations	120 000,00	150 650,00
139	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
15	Provisions	324 016,00	160 000,00
TOTAL GENERAL		445 961,00	312 595,00

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2022	Projet BP 2023
15	Provisions	-	-
28	Amortissements	100 784,00	106 791,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 400,89	3 774,02
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
001	Excédent reporté	1 514 545,11	1 485 080,98
TOTAL GENERAL		1 618 730,00	1 595 646,00

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2023, le budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre de recettes pour la section d'investissement :
 - o Section de fonctionnement
 - Dépenses : 3 381 143 €
 - Recettes : 3 381 143 €
 - o Section d'investissement
 - Dépenses : 312 595 €
 - Recettes : 1 595 646 €

- de confirmer que le budget est voté par chapitre,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 05/04/2023
Exécutoire le : 05/04/2023

Le Président soussigné
certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 30 mars 2023

Le Président,



Eric MARTELLIERE